Université du Québec à Montréal

Registrariat
Dossiers universitaires

ÉCHECS RÉPÉTÉS DANS UN OU DES COURS OBLIGATOIRE(S)

IDENTIFICATION

Nom : _____

Code permanent

Programme : _____

AVIS D'APPLICATION

À l'examen de votre dossier nous constatons que :

☐ Vous avez échoué une fois ou plus au(x) cours obligatoire(s) suivant(s) :

_____ _____ _____ _____

_____ _____ _____ _____

En conséquence :

En conformité avec l'article 7.4.1, l'étudiant-e ayant subi un échec dans un cours obligatoire dans son programme est tenu de reprendre ce cours. Toujours selon les dispositions de l'article 7.4.1, dans le cas d'un cours obligatoire, un échec subi lors de la première reprise ou de la seconde reprise, si elle a été autorisée, constitue un motif d'exclusion du programme.

CONDITIONS PÉDAGOGIQUES PARTICULIÈRES

☐ Nous vous accordons l'autorisation spéciale de vous inscrire au(x) cours suivant(s) :

_____ _____ _____ _____
Trimestre

Note : Un autre échec constituera un motif d'exclusion du programme

_____
Responsable de programme

_____
Date